

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : PRENOM :

N° de Licence Club :

Index : Catégorie : U 12 Benjamin Minime

Je suis dans le mérite jeune oui non Place :

Droit de jeu fédéral **obligatoire** acquis le/...../.....

Adresse postale:.....
.....

Numéro de téléphone :E-mail :

Parent, entraîneur ou adulte responsable accompagnant :

N° mobile.....

J'ai bien pris connaissance du règlement de l'épreuve ci -joint.

Je règle mon inscription de 40€ à l'ordre de l'AS du Golf de Marcilly

(Comprenant les green-fees de la reco, du tour 1 et du tour 2 et les droits de jeu)

(1 règlement par enfant)

Les engagements sont à adresser par écrit, avant le vendredi 11 Mai 2018 à minuit, à :

AS Golf de Marcilly-Orléans
Domaine de la Plaine
45 240 Marcilly en Villette

Pour tout renseignement et indication, contactez-nous au 02.38.76.11.73

L'équipe du Golf de Marcilly

GRAND PRIX JEUNES DE LA LIGUE DU CENTRE

Golf de Marcilly– 2 et 3 Juin 2018

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les jeunes de moins de 17 ans licenciés de la Fédération Française de Golf, en règle du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou licenciés d'une Fédération étrangère reconnue (ces derniers devront fournir une attestation d'index) et satisfaisant aux critères d'index par catégorie d'âge définis plus loin.

Le certificat médical et la licence doivent être à jour à la clôture des inscriptions.

Quotas et Catégories :

CATÉGORIE	Années de naissance	Garçons		Filles	
		Nbre	Idx max	Nbre	Idx max
MINIMES	2002-2003	12	10,4	6	24,4
BENJAMINS	2004-2005	42	18,4	9	30,4
U 12	2006 et après	42	36,4	9	36,4
NOMBRE TOTAL : 120		96		24	

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre de leur moyenne de scores en stroke play, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le comité d'organisation dispose de 12 wild-cards (incluses dans les quotas fixés précédemment) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus.

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve « non-fumeur » :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Cadets : le caddyage n'est pas autorisé.

Chariot Electrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants, etc... Devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours

Samedi 2 Juin : 1^{er} tour

Dimanche 3 Juin : 2^{ème} tour

L'entraînement gratuit est prévu le mois précédent en semaine ou le samedi entre 11h et 12h sur réservation.

Départage :

En cas d'égalité pour l'attribution du titre dans chaque série, le départage se fera en play-off « trou par trou » au 1 et 9 immédiatement après l'arrivée du dernier joueur. Dans tous les autres cas, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trous, puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant. De plus, le Comité de l'épreuve peut décider de substituer ce 2ème mode de départage à celui de « trou par trou » dans le cas où les play-offs ne pourraient se dérouler normalement et/ou complètement.

Départs :

Lors du 1er tour, le tirage des départs se fera par catégorie et par sexe, en respectant l'ordre des index. Les horaires seront communiqués à partir du vendredi 31 Mai 2018 à 12h00.

Lors du 2ème tour, le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe.

ENGAGEMENTS

Les engagements sont à adresser par écrit, avant le dimanche 13 Mai 2018 à minuit, à :

Golf de Marcilly-Orléans

Domaine de la Plaine

45240 Marcilly en Villette

Les inscriptions doivent mentionner le **nom, prénom, adresse et n° de licence** et doivent être accompagnées du montant des droits d'inscription fixés à **40 euros** (chèque à l'ordre de l'AS du Golf de Marcilly).

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le vendredi 25 Mai 2018 à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

PRIX

Souvenir offert au vainqueur de chaque catégorie.

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs ou supérieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.